

DIRECTEUR
ET RÉDACTEUR EN CHEF
A. MONFLEURY.

Pris de l'abonnement:
Un an. g. 50
Six mois. 30
Trois mois. 20
Un Numéro. g. 2.

LE MONITEUR HAÏTIEN,

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE,

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS.

BUREAU
RUE DE L'UNION
au-dessus
du Ministère de la Guerre.

Les Abonnements partent des 1er
et 16 de chaque mois, et sont payés
d'avance.

Les lettres et les paquets non affranchis seront refusés.

Les articles non agréés ne seront pas rendus.

Les insertions sont payées d'avance.

Pour demande d'abonnement, s'adresser au directeur

PARTIE OFFICIELLE.

DÉCRET.

LE SÉNAT,

En vertu du pouvoir qui lui est attribué par l'art. 107 de la Constitution,
Après avoir examiné le certificat ou procès-verbal d'échange des ratifications du Traité d'amitié, de commerce, et de navigation, ainsi que d'extradition de criminels, fugitifs, conclut entre la République d'Haïti et la République des États-Unis d'Amérique, le troisième jour du mois de novembre mil huit cent soixante-quatre,

Considérant que, par le deuxième alinéa de ce procès-verbal, le délai fixé pour lesdites ratifications a été, par suite de circonstances imprévues, remis à une date un peu plus éloignée que celle prescrite par le Traité même,

DÉCRÈTE ce qui suit :

Art. 1er. Le délai fixé pour la ratification du Traité entre la République d'Haïti et la République des États-Unis d'Amérique ayant été, par des circonstances imprévues, porté du trois mai de cette année au vingt-deux du même mois, cette prolongation est et demeure sanctionnée pour sortir son plein et entier effet.
Donné à la Maison nationale, au Port-au-Prince, le 17e. jour du mois d'août 1865, au 62e. de l'Indépendance d'Haïti.

Le Président du Sénat,
T. BOUCHEREAU.
Les Secrétaires,
P. F. TOUSSAINT et B. INGINAC.

LOI.

FABRE GEFFRARD, Président d'Haïti,
Sur le rapport du Secrétaire d'Etat des finances et du commerce,
Et de l'avis du Conseil des Secrétaires d'Etat,
A proposé — et le Corps législatif,

A RENDU la loi suivante :

Art. 1er. Est et demeure sanctionné l'arrêté du 1er. mars de la présente année qui fait remise pleine

et entière pendant les années 1865 et 1866, de tous droits de Douane sur les matériaux de constructions qui seront employés dans la ville du Port-au-Prince et qui affranchit de l'impôt locatif pendant trois années consécutives toute construction qui sera édictée dans ladite ville du Port-au-Prince, pendant les années 1865 sur les terrains incendiés.

Donné à la Chambre des Représentants, au Port-au-Prince, le 14 août 1865, au 62e. de l'Indépendance.

Le président de la Chambre,

JOS. PELISSIER.

Secrétaires,

M. JN. FRANÇOIS, C. MONTAS.

Donné à la Maison nationale, au Port-au-Prince, le 16 août 1865, au 62e. de l'Indépendance.

Le Président du Sénat,

T. BOUCHEREAU.

Les Secrétaires,

J. I. MENDOZA, P. F. TOUSSAINT.

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE.

Le PRÉSIDENT d'HAÏTI ordonne que la loi ci-dessus du Corps législatif soit revêtue du sceau de la République, publiée et exécutée.
Donné au Palais national du Port-au-Prince, le 18 août 1865, au 62e. de l'Indépendance.

GEFFRARD.

Par le Président :
Le Secrétaire d'Etat des finances du commerce et des relations extérieures,
AUG. ELIE.

LOI.

FABRE GEFFRARD, Président d'Haïti,
De l'avis du Conseil des Secrétaires d'Etat,

A PROPOSÉ

Et le Corps législatif,

A RENDU la loi suivante :

Art. 1er. Il est alloué pour les dépenses de l'exercice 1866, une somme égale à celle du budget de 1865, soit P. 1,895,580-01 c. et 17,208-499-65 c.

Ces chiffres seront appliqués aux chapitres des dépenses des divers départements, d'après les bases du budget de 1865.

Art. 2. A l'ouverture de la session prochaine un projet de loi sera

présenté au Corps législatif, à l'effet de demander les modifications nécessaires au budget de 1866.

Toutes les dispositions de la loi de 1865 sont provisoirement maintenues.

Art. 5. Les Secrétaires d'Etat, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution de la présente loi.

Donné à la Chambre des Représentants, au Port-au-Prince, le 16 août 1865, au 62e. de l'Indépendance.

Le président de la Chambre,

JOS. PELISSIER.

Les Secrétaires,

Milfort JN. FRANÇOIS, C. MONTAS.

Donné à la Maison nationale, au Port-au-Prince, le 17 août 1865, au 62e. de l'Indépendance.

Le Président du Sénat,

T. BOUCHEREAU.

Les Secrétaires,

P. F. TOUSSAINT, B. INGINAC.

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE.

Le PRÉSIDENT d'HAÏTI ordonne que la loi ci-dessus du Corps législatif soit revêtue du sceau de la République, publiée et exécutée.
Donné au Palais national du Port-au-Prince, le 18 août 1865, au 62e. de l'Indépendance.

GEFFRARD.

Par le Président :
Le Secrétaire d'Etat des finances, du commerce et des relations extérieures,
AUG. ELIE.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Le calme le plus parfait continue à régner; dans toute la République les vœux des populations accompagnent Son Ex. le Président d'Haïti au fur et à mesure de la bannière du spiritisme.

Art. 1er. Il est alloué pour les dépenses de l'exercice 1866, une somme égale à celle du budget de 1865, soit P. 1,895,580-01 c. et 17,208-499-65 c.

Ces chiffres seront appliqués aux chapitres des dépenses des divers départements, d'après les bases du budget de 1865.

Art. 2. A l'ouverture de la session prochaine un projet de loi sera

tenions au surnaturel, le légitime déclin de tous ceux qui raisonnent qu'un intérêt quelconque ne pousse pas à s'enrôler sous la bannière du spiritisme.

Il est vrai que, s'il en était ainsi, on serait peu disposé à payer trente francs de leurs salaires et qu'il n'obtiendraient pas de la curiosité la bonne aubaine que leur procure notre crédulité.

Cette misérable crédulité ne nous empêchera pas de protester fièrement, au nom de la civilisation, si quelques pauvres barbares, dépourvus de toutes notions morales, se cachent pour livrer à quelque mystérieuse pratique.

Oh! nous jetterons les hauts cris, et nous drapant majestueusement dans notre supériorité, nous courrons donner trente francs pour voir des jongleurs américains évoquer des esprits. Que dis-je? nous les évaluerons nous-mêmes, et nous chercherons anxieusement dans les évolutions d'un guéridon les secrets de notre destinée!

Depuis que le monde existe, les choses ne se passent pas autrement. La civilisation modifie et perfectionne les formes employées pour exploiter notre notre crédulité; mais le fonds reste invariable. Les moyens grossiers dont usaient les charlatans dans les temps primitifs, nous feraient aujourd'hui sourire; il nous faut des choses plus raffinées et plus en rapport avec le progrès des lumières.

En l'an 2000, on prendra en pitié les barbares de 1865; et les nourrices raconteront aux petits enfants nos évocations d'esprits en guise de leur conteur Peau-d'Ane; mais les Davenport de ce temps-là ne seront ni plus ni moins courus. Seulement, si les jongleries seront plus savantes.

Les démentis de M. de Girardin et de M. Alexandre Dumas fils sont terminés à la satisfaction des deux parties, du moins je le suppose. En effet M. Dumas n'a pas tort, et le public a donné raison à M. de Girardin, puisque les *Deux Sœurs* ont dépassé leur quarantième représentation, malgré des chaleurs qui

La présence du chef de l'Etat au milieu des troupes qui assiègent le Cap imprimera assurément une impulsion nouvelle et utile aux opérations stratégiques de nos différents corps d'armée.

Le *Geffrard*, l'*Union*, le *Marian* croisent devant le Cap et maintiennent le blocus de ce port. L'*Estère* parti hier pour l'Acul ira au commencement de la semaine prochaine rejoindre la croisière.

Le 22 Décembre, mis par le Président d'Haïti à la disposition du commandant du *Bull-dog* pour porter son équipage à la *Jamaïque*, n'est pas encore de retour.

On nous écrit de l'Acul du Nord, 28 octobre.

Ainsi que tout le faisait prévoir, la journée du 25 a été souillée au Cap par des actes de violence inouïs et qui, à eux seuls, suffiraient pour déshonorer et faire exécuter le parti qui a pu les commettre: les personnes arrachées des consulats étrangers où elles s'étaient réfugiées, ont été entraînées en prison, puis égorgées sans miséricorde. On cite parmi les victimes les noms suivants qui sont si honorablement connus dans tout le pays: Le général Desbordes, le général Marcellus Le-cors, le général Collas, le général Intervol, le colonel Mémé Guillaume, le colonel Bazin, Mr. Elie Pradères, et Norvil Chavanne. Le seul crime de ces hommes était de ne pas vouloir participer à la rébellion et d'être portés pour le gouvernement du 22 Décembre.

Ainsi, fiez-vous donc aux réclames des partis! on s'insurge soi-disant contre la tyrannie, on invoque le nom de la liberté, on décrète l'abolition de la peine de mort, et l'étendard de la révolte n'est pas si tôt levé que bientôt tous les principes, tous les droits sont foulés aux pieds; la peine de mort abolie est remplacée par l'assassinat — l'imposition, par le pillage organisé.

Nous l'avons vu et nous voyons de le voir, les rebelles du Cap n'ont reculé devant rien, pas même devant l'assassinat en masse; Le droit des gens n'a pas été plus respecté à l'égard des puissances étrangères, et dans leur aberration ils ont osé le violer à l'égard de l'Angleterre, qui a tant fait pour la race africaine, sans se soucier des conséquences qui

ont fait chombrer les autres théâtres. Après les articles virulents publiés dans la *Presse* par M. de Girardin, M. Dumas fils s'est adressé à M. de Saint-Georges président de la société des auteurs et compositeurs dramatiques, demandant une enquête sur les allégations qui le représentaient comme l'instigateur de la cabale montée contre les *Deux Sœurs*. Notre honorable président a fait connaître par une lettre insérée dans les journaux, qu'aucune charge n'avait été trouvée contre l'auteur de la *Dame aux camélias* qui n'avait rien trépidé dans la cabale en question.

Il semble résulter de cette affaire que M. Alexandre Dumas fils a été victime de l'enthousiasme compromettant d'amis maladroits qui ont failli porter une grave atteinte à la considération dont il jouit, en voulant qu'il triomphât quand même.

Quant à M. de Girardin, il a déjà terminé une nouvelle pièce intitulée les *Trois amants* et non les *Deux amours*, comme l'ont dit quelques journaux. On ne sait pas encore quand et sur quel théâtre cette pièce sera représentée. Rien ne presse, car le temps est peu favorable aux premières représentations. Le théâtre Lyrique en a profité pour donner, ainsi que l'y oblige son cahier des charges, un opéra-comique d'un débutant, M. Chérouvier, second prix de Rome. La pièce est intitulée le *Roi de Mines*. Ce n'est pas un succès, et, malgré un réel talent, M. Chérouvier n'a pu réussir à réchauffer le froid livre de M. Ernest Dubreuil.

Le théâtre des variétés est plus heureux avec le *Meurtrier de Théodore*, vaudeville en trois actes de MM. Clairville, A. Brot et V. Bernard.

Je n'ai pas besoin de dire que le meurtrier de Théodore n'a été personne. Il est trop bon homme pour cela. Pour rendre service à Théodore, il se charge d'annoncer à Marquitta, une fille trop excentrique, dont celui-ci veut se débarrasser, que Théodore a été tué en duel, Marquitta soupçonne aussitôt le messa-

geur de malheur d'être lui-même le meurtrier de Théodore, et elle forme le projet de l'épouser afin de pouvoir se venger de lui tout à son aise.

Le mariage a lieu. Marquitta commence par chasser son mari du lit nuptial; puis elle lui inflige une série de scies conjugales à faire damner un saint. Elle lui cache ses bottes, coupe ses bretelles, fend ses cigares, coud son mouchoir à sa poche etc. etc.; Chavillon est au désespoir. Enfin l'intripide Marquitta découvre la perfidie de Théodore, et elle se décide à porter toute sa tendresse sur son mari.

Il était difficile avec de tels éléments de faire trois actes bien remplis et bien intéressants. Aussi une bonne part du succès revient-elle à bon droit aux acteurs qui déploient dans cette pièce un remarquable talent. Mlle Alphonsine donne au rôle de Marquitta beaucoup de montant et l'entrain de Ch. Potier et de Couder suffiraient au besoin pour enlever le succès.

Je ne dirai rien de *Don Quixote*, un gros mélodrame en sept tableaux de MM. Jules Dornay et Cie que représente le Théâtre-Beaumarchais, ni d'*Une Amie*, une petite comédie en un acte, donnée au Théâtre-Français par M. Emile Bergerat, un tout jeune homme à peine sorti du collège. L'histoire de ce *Vampire* qui a besoin, pour se reconforter du sang d'une jeune fille, me semble très-peu avenante, et la bluette de M. Bergerat n'a d'autre intérêt que celui qui lui donne l'âge de l'auteur.

On parle beaucoup, depuis quelques jours, d'un magnifique exemplaire de la Bible que Proudhon aurait laissé et qui serait un monument unique. M. Jules Richard donne à ce sujet, dans l'*Époque*, d'intéressants détails qu'il emprunte à M. Philibert Audebrand et que je lui emprunte à mon tour. En 1835, dit-il, alors que Proudhon exerçait à Besançon son métier de typographe, l'archevêque du diocèse voulut avoir une Bible manuscrite; ce fut à la diligence du savant ouvrier qu'on confia le soin de ce prodigieux

travail. P. J. Proudhon dépensa plusieurs années à accomplir cette tâche, dont il était à la fois le compositeur et le correcteur. En même temps, il mettait de côté pour lui-même, chacun de ces feuilles tirées, mais avec de grandes marges. A la fin, il eut un magnifique exemplaire, renfermant tout ensemble l'Ancien et le Nouveau Testament. Cette Bible a été retrouvée surchargée de commentaires depuis le premier jusqu'au dernier feuillet. Pendant trente années, Proudhon, comparant le texte hébreu au texte de la Vulgate et à celui des Évangélistes, jetait, chaque jour, sur les marges le résultat de ses investigations.

M. Philibert Audebrand assure que Proudhon eut l'intention de publier ce livre-manuscrit ou tout au moins un arrangement de ces notes; mais M. Jules Richard croit cette assertion erronée. Quelqu'un, dit-il, qui a vécu longtemps avec Proudhon et qui connaissait l'existence du travail auquel il se livrait par instants avec fougue et qui fut abandonné trois fois; m'a dit que l'auteur des *Contradictions économiques* n'avait jamais considéré ses notes de la Bible que comme un exercice d'esprit, une étude et une consolation. Aujourd'hui, on estime la Bible de 1835 à 60,000 francs. Et maintenant, cher lecteur, je vous l'avoue humblement, j'ai beau compulsier et compiler encore mon carnet, je n'y trouve rien qui ait la moindre chance de vous intéresser. Rien, ce qui s'appelle rien! Je ne puis aborder le récit de ces petites choses toutes locales qui sont une si précieuse ressource pour mes confrères. Il me faut me faire pitoyablement pour ne pas prolonger votre ennui.

Pourtant le mot de la fin est de rigueur, et je veux vous citer celui d'un vieux sergent qui, de retour de je ne sais quelle expédition nocturne, se présente devant son lieutenant. En le voyant sans shako, ses vêtements en pièces :

— Que signifie donc cette tenue? s'écrie l'officier :

— Tenue de balles, mon lieutenant.

C. L.

le Président d'Haïti a été faire une tournée au Haut du Cap. Partie de l'Acul à 6 heures du matin, Son Excellence est arrivée vers neuf heures à l'habitation Dalban où elle est descendue. Partout sur son passage la population des campagnes n'a cessé d'accourir et de donner des marques de la plus vive satisfaction. Le pavillon blanc flottait à toutes les entrées des habitations, et de la part des groupes de personnes qui s'y trouvaient ce n'était que bénédictions pour le Chef de l'Etat et vœux pour le retour de la tranquillité. A l'un de ces groupes se trouvait une vieille femme. Elle n'avait jamais vu le Président Geffrard. En entendant le pas des chevaux et des acclamations autour d'elle, elle exprima le désir de voir Son Excellence qu'elle ne pouvait distinguer à la distance où elle était. Le Président, qui se trouvait alors tout près, entendit ce vœu, et s'approcha d'elle; on la conduisit presque auprès du cheval de Son Excellence. Arrivée là, elle lui considéra les traits et lui prit la main, puis elle fondit en larmes. « Je vous ai vu, dit-elle au Président, et je suis contente! Deux fois vous nous avez sauvés de l'esclavage, que Dieu vous bénisse! Allez, le triomphe vous suivra de près. » Cette scène était vraiment touchante et les témoins ne purent comprimer sur leurs figures l'émotion qu'ils en éprouvaient. Le Président remercia avec effusion la bonne vieille de ses sentiments d'affection et lui mit dans la main une petite somme de papier-monnaie.

Le général Montas et la plupart des officiers qui se trouvaient au Haut du Cap, sauf ceux qui se trouvaient aux remparts et de service dans les divers postes s'étaient portés au devant du Président. Le général Valentine vint de la Petite-Anse le saluer à Dalban. Son Excellence passa quelques heures sur cette habitation. Elle alla voir avec le général Montas les fortifications de l'ennemi. En quittant Dalban elle se transporta, sur le chemin du Haut du Cap, parla aux populations et aux troupes qui s'y trouvaient; visita ensuite les diverses ambulances de l'armée et prit le chemin de l'Acul où elle arriva dans l'après-midi.

Le 30 courant un bateau anglais venant des Indes Turques a été capturé par le *Geffrard* à l'entrée du Cap. Ce bâtiment est porteur d'une expédition pour Port-Plate évidemment fautive, car elle n'est revêtue d'aucun timbre. Tout le chargement est en outre à destination du Cap pour qui sont signés les connaissances. Ce chargement se compose de cent et tant de barils de farines et de diverses autres provisions. La capture a été maintenue par le Gouvernement.

Acul du Nord le 1er, Novembre 1865.
Lundi dernier, 30 du courant,

Le 27 courant une petite golette anglaise qui cherchait à rentrer au Cap a été capturée par l'*Estère* et conduit à l'Acul. Après avoir fait interroger l'équipage et visiter les papiers, le Gouvernement la trouvant en règle, l'a laissée partir avec avis que si elle se présentait de nouveau devant le Cap et se faisait prendre elle serait confisquée.

Le 30 courant un bateau anglais venant des Indes Turques a été capturé par le *Geffrard* à l'entrée du Cap. Ce bâtiment est porteur d'une expédition pour Port-Plate évidemment fautive, car elle n'est revêtue d'aucun timbre. Tout le chargement est en outre à destination du Cap pour qui sont signés les connaissances. Ce chargement se compose de cent et tant de barils de farines et de diverses autres provisions. La capture a été maintenue par le Gouvernement.

Acul du Nord le 1er, Novembre 1865.
Lundi dernier, 30 du courant,

Le 27 courant une petite golette anglaise qui cherchait à rentrer au Cap a été capturée par l'*Estère* et conduit à l'Acul. Après avoir fait interroger l'équipage et visiter les papiers, le Gouvernement la trouvant en règle, l'a laissée partir avec avis que si elle se présentait de nouveau devant le Cap et se faisait prendre elle serait confisquée.

Le 30 courant un bateau anglais venant des Indes Turques a été capturé par le *Geffrard* à l'entrée du Cap. Ce bâtiment est porteur d'une expédition pour Port-Plate évidemment fautive, car elle n'est revêtue d'aucun timbre. Tout le chargement est en outre à destination du Cap pour qui sont signés les connaissances. Ce chargement se compose de cent et tant de barils de farines et de diverses autres provisions. La capture a été maintenue par le Gouvernement.

Acul du Nord le 1er, Novembre 1865.
Lundi dernier, 30 du courant,

Le 27 courant une petite golette anglaise qui cherchait à rentrer au Cap a été capturée par l'*Estère* et conduit à l'Acul. Après avoir fait interroger l'équipage et visiter les papiers, le Gouvernement la trouvant en règle, l'a laissée partir avec avis que si elle se présentait de nouveau devant le Cap et se faisait prendre elle serait confisquée.

Le 30 courant un bateau anglais venant des Indes Turques a été capturé par le *Geffrard* à l'entrée du Cap. Ce bâtiment est porteur d'une expédition pour Port-Plate évidemment fautive, car elle n'est revêtue d'aucun timbre. Tout le chargement est en outre à destination du Cap pour qui sont signés les connaissances. Ce chargement se compose de cent et tant de barils de farines et de diverses autres provisions. La capture a été maintenue par le Gouvernement.

FEUILLETON DU MONITEUR.

COURRIER DE PARIS.

28 septembre 1865

SOMMAIRE : Paris sous les tropiques. — Un esprit jovial. — Les bananiers en pleine terre. — Un tour des frères Davenport. — Un hôte redoutable. — Les esprits tiennent bon. — Séances à 30 francs. — Le spiritisme. — Ses promoteurs et ses fournisseurs. — Anecdotes piquantes qu'on ne raconte pas. — Honnêtes escamoteurs. — Supériorité des gens civilisés sur les sauvages. — Les superstitions mises en rapport avec le progrès des lumières. — Encore M. de Girardin et Dumas fils. — Enquête. — Déclaration de M. Saint-Georges. — Les amis maladroits. — Les trois Amants. — Le Roi des Mines au théâtre Lyrique. — Le Meurtrier de Théodore aux variétés. — Dauglas le Vampire aux théâtres Beaumarchais. — Une amie au théâtre Français. — La Bible de Proudhon. — Elle est estimée 60,000 francs. — Rien, ce qui s'appelle rien? — Le mot de la fin.

Je commence à me demander si, par le temps de spiritisme qui court, quelque esprit jovial n'a pas traitreusement transporté Paris sous les tropiques. Voilà septembrifini, et l'on se croirait au commencement de la belle saison! Les arbres refléussent et promettent une seconde récolte; les bananiers plantés en pleine terre, étalent leurs régimes, et l'on recôte du coton dans la banlieue. Si c'est un tour des frères Davenport, il faut avouer qu'il est bon.

Mais malheureusement cette température tropicale n'a pas seulement pour effet de nous procurer des bananes, ce qu'en vérité je ne saurais reprocher aux médiums américains; elle a bien d'autres résultats. On cite plusieurs personnes qui, le cerveau brûlé par ce soleil inusité, en ont perdu la raison; d'autres sont possédés de la monomanie du suicide et se coupent la gorge; enfin, sans les grands travaux dont on doit aujourd'hui reme-

cier M. Haussmann, nous serions fort exposés à recevoir la visite d'un hôte redoutable.

Aussi les Parisiens se plongent plus que jamais dans les douceurs de la villégiature, et les mille petits faits qui alimentent la chronique, continuent à se faire rares et insignifiants.

Ce sont toujours les médiums américains qui tiennent le haut du pavé. Je disais, dans mon dernier Courrier, qu'après la fameuse séance d' la salle Herz, nous avions toute chance de ne plus entendre parler des esprits. Je croyais le procès jugé, et j'espérais que, dans la patrie de Voltaire, le bon sens public aurait fait justice de toutes ces jongleries. Eh bien! je m'étais trompé. Le goût et le besoin du surnaturel sont inhérents à l'homme. Les frères Davenport ont tenu bon, et la foule se presse à leurs séances.

Il ne faut pas se dissimuler, le spiritisme est un mal plus répandu qu'on ne le pense généralement. Et ce n'est pas, comme on pourrait le croire, parmi les illettrés et dans les campagnes que se trouvent les plus fervents disciples des médiums; c'est au contraire dans les classes éclairées, chez ceux qui une éducation libérale aurait dû mettre à l'abri de pareilles aberrations. Le spiritisme compte, dit-on, des adeptes jusqu'à l'Académie; des hommes de lettres, des journalistes, aimés du public, le patronnent hautement; il a même ses journaux spéciaux qui se tirent à des milliers d'exemplaires. Ajoutez que ce ne sont pas seulement les médiums qui exploitent ce nouveau filon de bêtise humaine. Il me serait facile de conter à ce propos des anecdotes assez piquantes, si je n'étais arrêté par certaines convenances.

Je ne prétends pas nier que quelques uns des tours des frères Davenport ne soient très-remarquables. Je m'étonne même qu'étant si habiles, ils aient tant de modestie, et qu'il ne préfèrent pas passer pour d'honnêtes escamoteurs plutôt que de s'attirer, par leurs pré-